

Ville de Lévis

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## 1,1 MILLION \$ POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES DANS LE SECTEUR DU VIEUX-CHARNY

**Lévis, le 13 janvier 2003 - C'est avec beaucoup de joie et en présence des représentants des nombreux organismes communautaires et culturels qui seront appelés à bénéficier de cet équipement que le maire de Lévis, M. Jean Garon, a annoncé aujourd'hui la réalisation d'un investissement de 1,1 million de dollars dans le Vieux-Charny pour la construction de locaux communautaires annexés à la future bibliothèque de ce secteur.**

**M. Garon était accompagné pour la circonstance de Mme Denise Carrier-Perreault, députée des Chutes-de-la-Chaudière, dont il a tenu à souligner l'appui dans ce dossier difficile, et de MM. Alain Lemaire et Jocelyn Olivier, représentants de ce secteur au Conseil municipal de Lévis. D'entrée de jeu, M. Garon a remercié l'ancien conseil municipal de l'ex-ville de Charny, dont plusieurs membres étaient présents, d'avoir réservé une somme de 400 000 \$ à même les surplus de l'ex-ville pour l'amélioration de locaux communautaires socio-culturels.**

**La ville nouvelle a élargi le concept original pour l'adapter aux besoins des organismes culturels et communautaires du secteur. Le coût du projet est de 1,1 million \$ pour un édifice d'une superficie d'environ 800 mètres carrés et dotés de plusieurs salles et locaux adaptés à la pratique d'activités socio-culturelles. Le projet sera réalisé sur la rue des Églises, en plein cœur du Vieux-Charny, sur un terrain acquis par la ville et où doit déjà être construite la nouvelle succursale locale de la bibliothèque de Lévis, au coût de 2,42 M \$.**

**« Dans l'esprit du *Programme d'achat rénovation d'immeubles communautaires* par lequel le gouvernement du Québec verse à la ville une subvention de 512 000 \$ pour la réalisation du projet, les futurs locaux communautaires seront un outil d'intégration sociale et de lutte contre**

**l'isolement et l'exclusion », a indiqué M. Garon. Si l'extrême pauvreté est moins présente dans notre milieu qu'ailleurs, on y note beaucoup de monoparentalité, de solitude, de décrochage scolaire et de sous-scolarisation.**

### **L'effet levier du culturel sur le communautaire**

**Le projet de locaux communautaires mis de l'avant par la ville de Lévis comporte un volet original qui permettra de maximiser l'effet levier du culturel sur le communautaire. Il s'agit de sa proximité avec la future bibliothèque. Les deux édifices seront tout près l'un de l'autre et pourront même être reliés physiquement.**

**« Cette proximité rend possible une foule d'activités visant à briser l'isolement et à permettre aux gens qui en ont besoin de se raccrocher à des canaux de solidarité et de bénévolat à travers le loisir et la culture, » a indiqué M. Garon. On peut penser à de l'animation enfantine en bibliothèque, à des groupes d'aide aux devoirs, à des ateliers d'écriture et de promotion de la lecture pour contrer le décrochage scolaire et l'analphabétisme, à des ateliers culturels à prix populaires permettant aux enfants de tous les milieux de s'initier aux arts et d'exprimer leur créativité, à des projets culturels spécifiques visant les adolescents ou encore à des activités de réinsertion par le livre pour des clientèles particulières comme les ex-psychiatisés.**

**M. Garon a rappelé que le projet a essuyé un premier refus et qu'il a fallu « remonter la côte » en expliquant mieux ce volet communautaire important qui s'appuie et s'enrichit du volet socio-culturel tout aussi essentiel. « Il en résulte un projet fantastique qui sera un important facteur d'amélioration de la qualité de vie de notre milieu et un puissant outil d'édification de la ville nouvelle puisque cet équipement sera partagé par les citoyens et citoyennes de plusieurs ex-municipalités », a indiqué le maire.**

**Enfin, M. Garon a souligné que le visage du Vieux-Charny sera restauré grâce à ce double projet qui sera complété en cours d'année et par une série d'interventions sur les infrastructures et le mobilier urbain dans le cadre du Programme de renouveau urbain.**

Source : André Roy, adjoint  
Direction des communications  
643-6607

Information : Simon Bégin  
835-4960